



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Ville de SAINT-LOUBES

Préambule

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication ».

Depuis l'application de la nomenclature M57, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217- 10-4. Il s'agit donc d'informer les élus et la population sur la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir.

I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BUDGET 2026

En 2025, le contexte politique français laisse toujours apparaître de l'instabilité.

Le projet de loi de finances, examiné par le parlement à l'automne, est rejeté par l'assemblée nationale pour sa partie recettes. En décembre 2025, le Sénat l'adopte.

Le 19 décembre 2025, la commission mixte paritaire ne trouve pas d'accord pour une adoption définitive obligeant le gouvernement à présenter une loi de finances spéciale.

La loi spéciale, promulguée le 27 décembre 2025, autorise temporairement la perception des impôts, les ressources des collectivités et l'émission de dette.

La loi spéciale reconduit, jusqu'à l'adoption du budget, les impôts et les enveloppes allouées à l'Etat dans les conditions de 2025. Mais elle n'autorise ni nouvel impôt ni dépense nouvelle par rapport au budget 2025.

En date du 20 janvier 2026, seules les recettes ont été adoptées par l'article 49-3 de la constitution.

Quelques grands principes :

- Les crédits ouverts le sont dans la limite des crédits ouverts dans le cadre de la loi de Finances pour 2025 ;
- Les crédits ouverts doivent permettre à minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2025. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires ;
- Aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre ;
- Seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent ;
- Les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ;
- Les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus ;
- L'application de ces principes s'applique à toutes les administrations publiques et collectivités territoriales.

A- LE CONTEXTE INTERNATIONAL

L'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2025. La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3.3 % en 2025 et, en 2026, contre 3.2 % en 2024.

Au sein des économies de l'OCDE, l'inflation devrait continuer de diminuer, passant de 5.4 % en 2024 à 3.8 % en 2025 puis à 3.0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays.

Les perspectives mettent l'accent sur l'incertitude persistante liée à un contexte politique international gravement fragilisé par les enjeux géopolitiques.

. La guerre commerciale instaurée par les États-Unis dès le début d'année 2025 exacerbe la compétition au sein d'une économie mondiale interdépendante ; la puissance commerciale veut se faire puissance politique.

. La continuation des conflits au Moyen-Orient et en Ukraine pourrait perturber le fonctionnement des marchés de l'énergie et avoir des effets négatifs sur la confiance et la croissance.

. L'intensification des tensions commerciales pourrait largement entraver la croissance des pays et la trajectoire de désinflation attendue.

Tout autant, la croissance pourrait se révéler plus forte que prévu : une amélioration de la confiance des consommateurs, suite par exemple à un redressement du pouvoir d'achat plus rapide qu'anticipé ou à une résolution rapide des grands conflits géopolitiques pourrait favoriser la consommation et faire baisser les prix de l'énergie.

B- LE CONTEXTE NATIONAL

La France est face à une crise politique majeure en sus de crises économiques et sociales successives des dernières années, et du contexte international particulièrement incertain.

Dans ce contexte pré-existant, en 2025, les ménages ont préféré épargner, la consommation a été relativement atone. Pour 2026, elle pourrait être soutenue par la baisse de l'inflation, les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen par tête.

1. Hausse des prix et inflation

La hausse des prix observés les dernières années avait imposé à la Banque centrale européenne d'augmenter ses taux directeurs pour contraindre la hausse des prix en zone euro. Depuis 2023, la hausse des prix a nettement diminué, et si la BCE avait envisagé une inflation à 2,1 % pour 2025, elle semble s'établir réellement à 0,9 %, grâce notamment au recul marqué des prix de l'énergie consécutif à la baisse des tarifs réglementés de l'électricité et du prix du pétrole.

Pour 2026, l'inflation est attendue à hauteur de 2 % (source Banque de France)

Inflation mesurée sur un an

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

2. Produit intérieur brut et croissance

Selon le Fonds monétaire international, la progression du PIB atteindrait 0,7 % pour l'année 2025 (0,8 % selon l'INSEE et 0,9 % selon la Banque de France), après 1,1 % en 2024.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Evolution du PIB depuis 2021 :

PIB 21 : 6,9 %

PIB 22 : 2,6 %

PIB 23 : 0,9 %

PIB 24 : 1,1 %

PIB 25 : 0,7 %

PIB 26 : 0,9 % (projections Banque de France - décembre 2025)

Au 15 janvier 2026, en dépit d'un début d'année mouvementé sur le plan géopolitique et d'une loi de finances toujours attendue, les perspectives restent plutôt favorables puisque les derniers indicateurs semblent confirmer que **le pays pourrait atteindre plus de 1 % de croissance sur 2026.**

Prévisions annuelle France	2025	2026
INSEE	-	0,9%

Banque de France	0,9 %	1 %
Commission européenne	0,8 %	1,2 %
OCDE	0,9 %	1 %
FMI	1,1 %	-
Gouvernement	1,1 %	1,6 %
Prévisions zone euro	2025	2026
BCE	1,1 %	1,2 %
Commission européenne	1,3 %	1,2 %
OCDE	1,3 %	1,2 %
FMI	1,2 %	1,2 %

3. La dette publique - Le programme de stabilité 2024-2027

Le programme de stabilité a posé des règles destinées à garantir la bonne santé des finances publiques des États membres de l'union européenne qui se traduisent par **l'objectif d'un déficit public inférieur à 3%, et d'une dette publique inférieure à 60% du PIB.**

En 2024, la dette publique s'établit à elle à 3 305,3 milliards d'euros, soit 113.2 % du PIB en 2024, après 109,8 % en 2023, et 111,9 % fin 2022 (elle était de 97,9 % du PIB en 2019 avant la pandémie de Covid-19).

En 2025, la dette publique continue d'augmenter, elle atteint désormais 3 416,3 milliards d'euros, soit **115,6 % du PIB** à la fin du deuxième trimestre 2025.

Le Premier ministre a présenté le 15 juillet 2025 un plan pluriannuel pour maîtriser la dette publique de la France. L'objectif pour 2026 était alors de réaliser plusieurs dizaines de milliards d'économies pour un déficit public ramené à **4,7% du PIB en 2026.**

Le plan prévoyait un déficit public de 2,8% en 2029 de façon à ce que la France passe sous la barre des 3% prévue par les critères de Maastricht.

Néanmoins, après l'adoption du budget de la sécurité sociale, - comportant une série de concessions, dont la suspension de la réforme des retraites -, **le déficit a augmenté de 0,3 points, le portant alors à 5 % du PIB.**

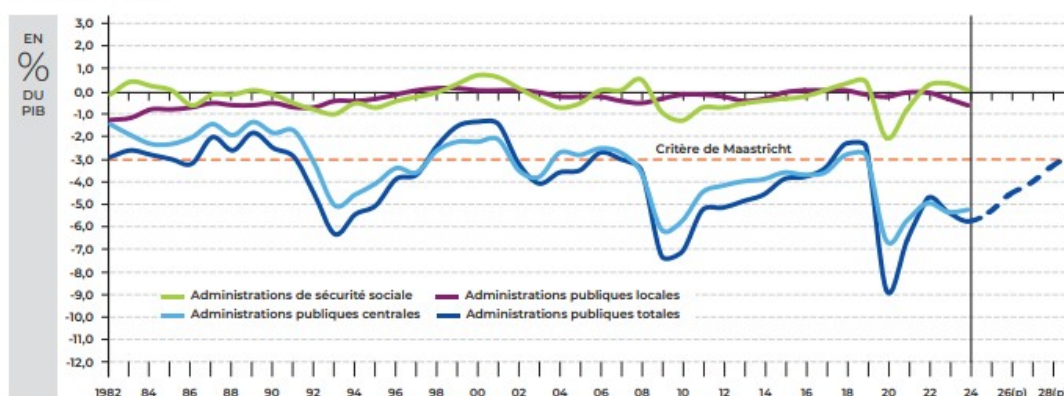
Après le passage par la Haute assemblée, les sénateurs ont à leur tour alourdi le déficit en refusant de prolonger la surtaxe sur les grandes entreprises et en allégeant l'effort demandé aux collectivités, **engendrant un déficit à 5,3 % du PIB.**

Et en début d'année, la ministre des Comptes publics, Amélie De Montchalin, a indiqué que la facture de la non-adoption du budget dans les temps allait coûter à la France 0,1 point de déficit.

En date du 15 janvier 2026, le déficit est porté à 5,4 % du PIB pour l'année 2026.

Le déficit des administrations publiques

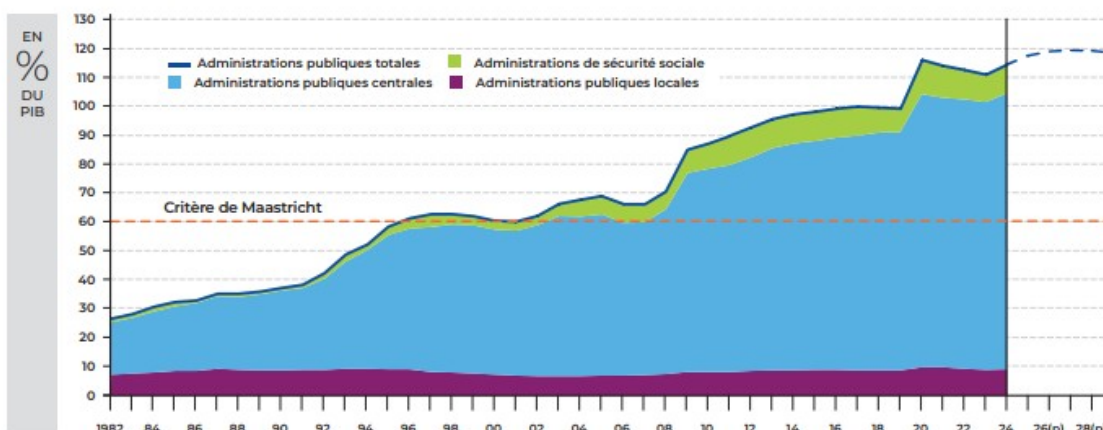
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés, la suppression de niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale, qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement projette toujours de ramener le **déficit public à 4,6% du PIB** en 2026 et sous les 3% en 2029.

La part de la dette publique atteindrait quasiment **118% du PIB** (+2 points par rapport à 2025).

En l'état actuel du budget national, le Gouvernement chiffre à **4,6 Md€ l'effort global demandé aux collectivités en 2026 avec notamment une baisse de 1,6 % des concours financiers de l'État** (hors fiscalité transférée).

A cela s'ajoute la **hausse de 3 points du taux de cotisation** à la Caisse nationale de retraite des agents de collectivités locales (**CNRACL**), étalée sur quatre ans, représentant **1,2 milliard d'euros supplémentaires en 2026**.

Un ensemble de mesures qui auront, cette année encore, un impact très important sur le budget de Saint-Loubès.

II LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE SAINT-LOUBÈS

A- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

Vue d'ensemble

En 2025, à Saint-Loubès, le montant total des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, représente 18,9 M€ (hors dette) soit 1 885€/habitant, contre 1760€/habitant en 2024 pour les communes de la strate 10 000-20 000 habitants (Étude Territoires et finances 2025). Rappelons à cet effet que de nombreux services sont assurés en régie, y compris les activités artistiques de école de musique, de théâtre et de danse, ou la restauration, ce qui explique cet écart.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 796 782€, soit 1 272€/hab. pour une moyenne nationale de 1 346€/hab., en 2024, pour les communes de la strate 10 000-20000 habitants, faisant de Saint-Loubès une ville bien gérée.

Les dépenses de fonctionnement représentent 73,32% (hors opérations d'ordre) de la dépense totale (76% en moyenne au national), l'investissement en constitue plus de 23%.

Entre 2024 et 2025, les dépenses de fonctionnement ont progressé plus vite que les recettes. L'épargne de gestion est en hausse de +16,02 %. La CAF nette est de 333,257K€.

Tout au long de l'année 2025, la collectivité a poursuivi le redressement de la capacité d'autofinancement. La CAF nette est ainsi restée positive depuis l'exercice 2024. Le travail assidu a porté ses fruits dans un contexte économique et financier préoccupant pour toutes les collectivités.

A l'été 2025, la ville a reçu une notification de la préfecture via la direction générale des finances publiques valorisant la bonne gestion.

Synthèse budgétaire depuis 2019

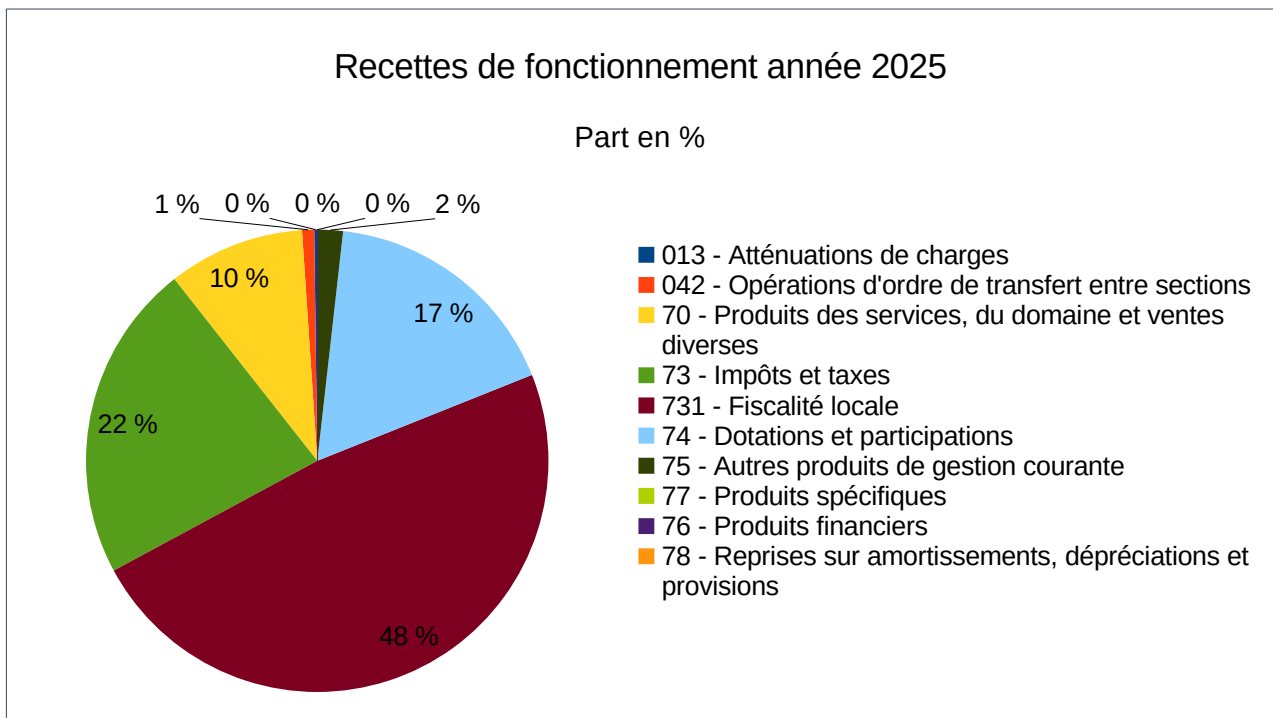
	2019	2023	2024	2025
Population	9 567	10 059	10 113	10 057
Résultat reporté N-1	2 923 435,53 €	1 927 435,00 €	1 873 534,00 €	1 070 423,34 €
1 – RECETTES RÉELLES DE FONCTIONN. (hors 775-776-777 et 79))	11 660 688,06 €	12 917 108,00 €	13 756 028,00 €	13 807 074,66 €
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 et R78 R7588 M57)	11 613 357,51 €	12 776 180,00 €	13 230 850,00 €	13 581 303,70 €
dont fiscalité directe locale (R73111)	4 762 908,00 €	5 341 211,00 €	5 755 548,00 €	5 875 060,00 €
dont dotations et participations (R74)	1 507 734,17 €	2 451 707,00 €	2 274 821,00 €	2 389 186,76 €
2 – DÉPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	9 908 874,61 €	12 048 544,00 €	12 210 357,00 €	12 344 959,97 €
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 et D68)	9 612 666,52 €	11 784 862,60 €	11 900 527,00 €	12 038 440,90 €
Charges financières	290 022,87 €	260 620,00 €	294 467,00 €	280 830,64 €
Subventions, participations, contingents				
dont dépenses de personnel (D012)	6 100 713,91 €	7 243 112,00 €	7 360 980,00 €	7 642 457,49 €
ÉPARGNE DE GESTION	2 000 690,99 €	991 317,40 €	1 330 323,00 €	1 542 862,80 €
3 – ÉPARGNE BRUTE (CAF) = 1-2	1 751 813,45 €	868 564,00 €	1 545 671,00 €	1 462 114,69 €
CAF COMPTABLE (y.c. Travaux en régie)	1 861 589,57 €	925 921,91 €	1 659 029,00 €	1 576 625,22 €
4 – Amortissement capital de la dette	1 074 323,63 €	1 259 205,00 €	1 118 549,00 €	1 128 857,25 €
Autres dettes				
5 – ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE) = 3 -4	677 489,82 €	-390 641,00 €	427 122,00 €	333 257,44 €
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. Travaux en régie)	734 847,73 €	-333 283,09 €	540 480,00 €	447 767,97 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette – D001-D1068)	3 298 958,49 €	2 793 163,51 €	3 065 053,78 €	2 651 083,76 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. Cessions – R1068)	1 414 247,45 €	583 624,84 €	1 397 960,00 €	1 416 409,65 €
EMPRUNTS NOUVEAUX	2 130 000,00 €	1 600 000,00 €	600 000,00 €	
6 – ENCOURS DE DETTE AU 31/12	9 465 209,79 €	12 133 067,00 €	11 614 518,00 €	11 485 661,00 €

B- LE FONCTIONNEMENT

1- Les recettes de fonctionnement

Pour 2025, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 0,37 % :

- Produits des services « Familles » pour 54k€
- Taxe locale sur la publicité extérieure pour 48k€
- Droits de mutation pour 166K€
- Subventions supplémentaires de la Caisse d'allocations familiales pour 55k€
- Impôts locaux pour 137k€

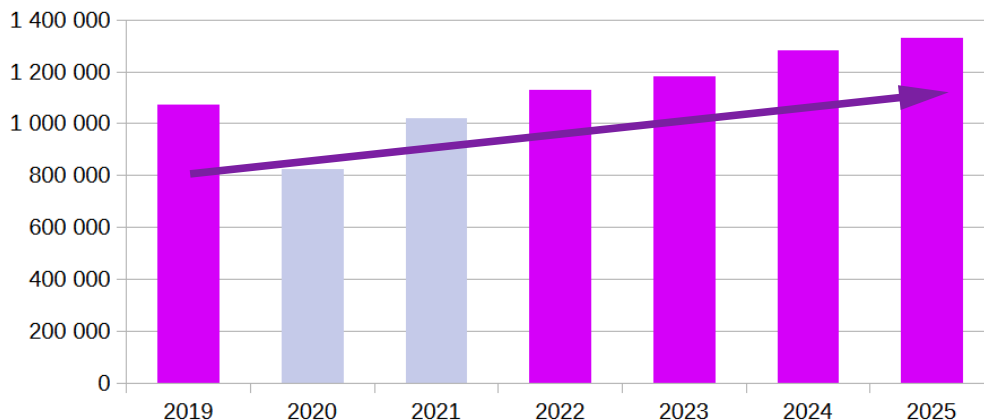


a- Les produits des services

Les produits des services augmentent de 61k€ dont 54K€ de produits des services « Familles » : centres de loisirs, multi-accueil, restauration, activités artistiques, concessions, refacturations diverses.

Recettes en Euros par an

NB : 2020 et 2021 = confinements



Produits des services		Evolution PDS/an
2019	1 071 500,77 €	
2020	826 483,00 €	Année COVID
2021	1 020 973,00 €	23,53 %
2022	1 129 904,00 €	10,67 %
2023	1 184 264,00 €	4,81 %
2024	1 283 478,83 €	8,38 %
2025	1 330 420,74 €	3,66 %

b- La fiscalité

La principale ressource de la commune est sa fiscalité qui représente 9,8M€, soit près de 71 % des recettes réelles perçues de la commune. La fiscalité regroupe les impôts de tous ordres : les contributions directes, les reversements de la communauté de communes des Rives de la Laurence, diverses taxes (droits de mutation, électricité, pylônes, redevances).

Et parmi l'ensemble des recettes fiscales, près de 60 % relèvent des impôts locaux (5,8M€) C'est d'ailleurs le dernier levier d'autonomie fiscale dont disposent les communes depuis la suppression de la taxe d'habitation. Ils ont progressé de 2,07 % entre 2024 et 2025 du fait de l'évolution des bases par l'État, les taux d'imposition étant restés inchangés

Pour 2026, la loi de Finances semble prévoir une hausse des bases de 0,8 % (indexée sur l'inflation). Le revenu fiscal de la commune pourrait s'élever pour 2026 à 6 648 850€.

En raison de la crise immobilière, les droits de mutations ont connu une forte baisse entre 2022 et 2023 : - 354k€. Une nette amélioration est observée entre 2024 et 2025 ; soit + 164k€.

Les reversements de la Communauté de Communes des Rives de la Laurence auprès de notre commune couvrent les montants "AC + DSC" et "Autre fiscalité reversée". Ils sont constants depuis 2020, à 3,1M€ en cumul.

Impôts locaux directs – Compte 73111 CA		Base état	Taux communal
2019	4 762 908,00 €	2,20 %	1,00 %
2020	4 843 790,00 €	2,10 %	Pas d'augmentation
2021	4 543 635,00 €	4,50 %	Pas d'augmentation
2022	4 861 375,00 €	3,40 %	Pas d'augmentation
2023	5 341 211,00 €	7,10 %	3,00 %
2024	5 755 548,00 €	3,90 %	2,50 %
2025	5 875 060,00 €	1,70 %	Pas d'augmentation

c- Les subventions et dotations

Les dotations et participations (chapitre 74) ont augmenté de 128k€. Cette augmentation s'explique en partie par une hausse des subventions demandées et obtenues, qui ont progressé de 115k€ (CITEO : 38K€ - ETAT : mise en place du service public pour la petite enfance : 20K€). Les subventions de la CAF ont quant à elles augmenté de 52K€, en raison de rattrapages de subventions pour les années 2023 et 2024.

Le passage du cap des 10 000 habitants au 1er janvier 2022 a entraîné la perte de la dotation de solidarité rurale au profit de la Dotation de Solidarité Urbaine. La commune a vu sa dotation baisser en 2022 (-61 %), puis, à nouveau, en 2023 (-50 %).

En 2024, la hausse du potentiel fiscal et l'ajustement de données qui entrent dans le calcul de cette dotation auprès des services de l'État, ont permis à la commune de bénéficier d'une hausse de la dotation de solidarité urbaine de plus de 62k€, soit 105k€ en 2024, puis 112K€ en 2025. Le niveau de 2021 n'est néanmoins toujours pas rattrapé.

Enfin, la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 5,46 % (- 21K€) entre 2024 et 2025 pour atteindre 370 949€.

La loi de finances permettra de savoir précisément quelles évolutions sont attendues pour 2026, mais il est peu probable qu'elles soient positives.

Evolution des subventions/dotations entre 2019 et 2025

DSR-DSU

Près de 20 % de baisse depuis 2019

DSR-DSU	Montant
2019	140 012,00 €
2020	142 817,00 €
2021	146 760,00 €
2022	85 245,00 €
2023	42 623,00 €
2024	105 313,00 €
2025	112 075,00 €

DGF

Près de 15 % de baisse depuis 2019

DGF	Montant
2019	434 482,00 €
2020	414 106,00 €
2021	408 760,00 €
2022	385 137,00 €
2023	393 078,00 €
2024	392 370,00 €
2025	370 949,00 €

CAF Plus de 38 % de hausse

Subventions CAF	
2019	688 394,99 €
2020	763 744,00 €
2021	808 535,00 €
2022	769 860,00 €
2023	1 010 974,00 €
2024	1 007 753,00 €
2025	1 060 199,91 €

2- Les dépenses de fonctionnement

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement progressent de 0,55% malgré de nombreux coûts dont la ville a pu s'exonérer grâce notamment : au travail de rénovation énergétique des bâtiments communaux, à la baisse du coût de l'énergie (143 000€) ou encore l'auto assurance en matière de maladie ordinaire (182 000€).

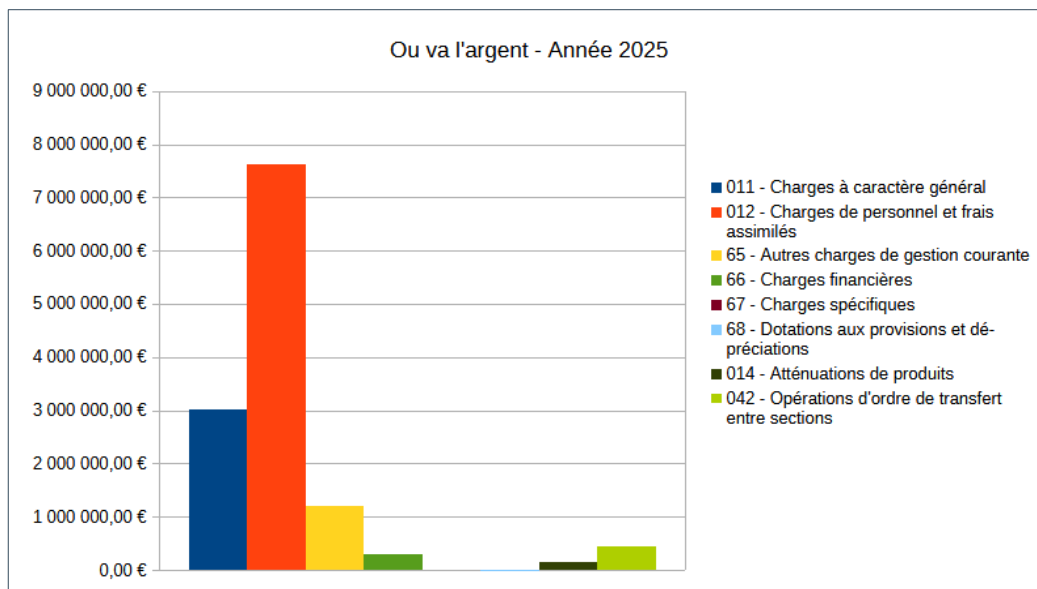
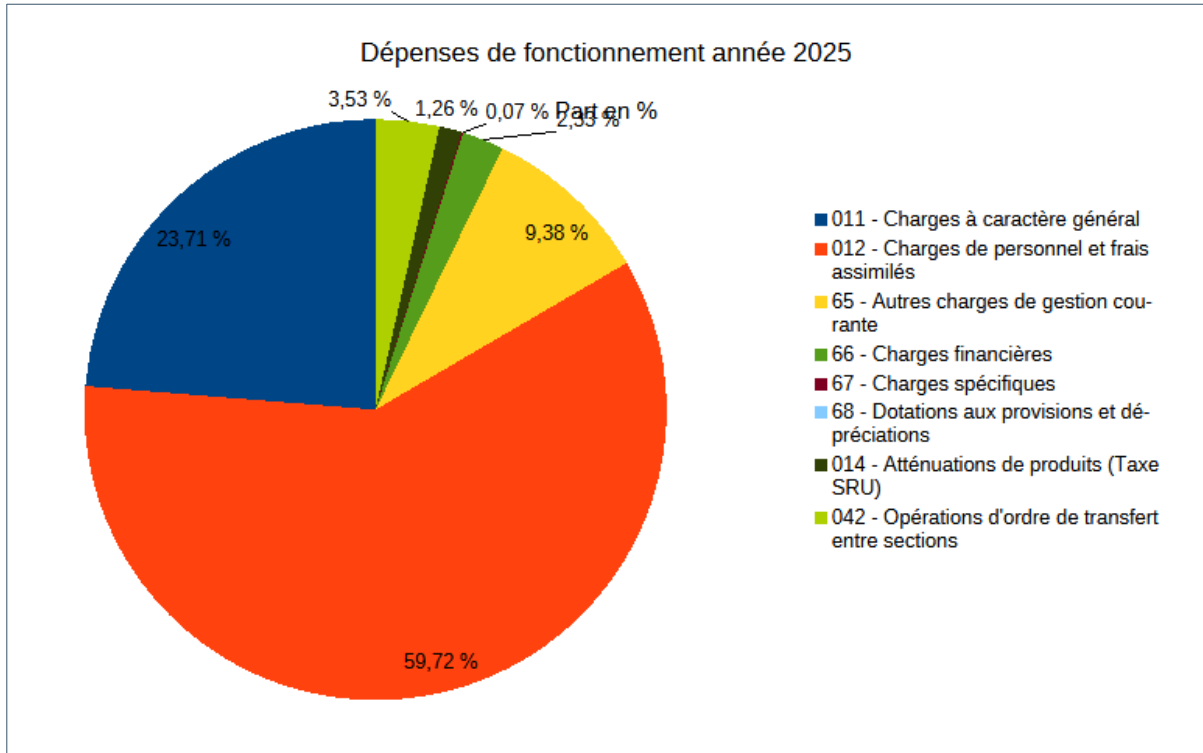
Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.

Pour la commune, c'est 110 000€ supplémentaires en 2025 qui seront reconduits pour les 3 années à venir (relativement à la masse salariale effective) grevant nettement le budget communal.

La loi de finances pour 2025 a instauré un mécanisme nouveau, le DILICO, dispositif de lissage des contributions communales.

Le DILICO est un « système d'épargne forcée » qui permet de faire contribuer les collectivités à l'effort d'économies nationales.

Pour 2025, la ville de Saint-Loubès n'a pas été impactée par ce nouveau dispositif fiscal. Le mécanisme 2026 pourrait, de nouveau, ne pas impacter Saint-Loubès.



a- Les charges générales

Les charges de gestion courante (chapitre 11) ont diminué (-8,03%) du fait principalement des efforts effectués par les services et d'une gestion financière toujours plus précise.

011 - Charges à caractère général	2023	2024	2025
Achat de fournitures	1 341 000,00 €	1 394 140,00 €	1 298 072,75 €
Contrat de prestations – 611	494 000,00 €	554 000,00 €	228 794,79 €
Nettoyage des locaux – 6283			194 996,74 €
Locations	178 000,00 €	127 600,00 €	128 013,62 €
Entretien-maintenance	328 195,00 €	268 211,00 €	334 357,47 €
Assurance	545 974,00 €	527 733,00 €	395 348,16 €
Formation	33 427,00 €	18 587,00 €	9 405,80 €
Honoraires	27 955,00 €	25 274,00 €	30 243,92 €
Publicité et relations publiques	171 245,00 €	145 621,00 €	184 837,03 €
Total		3297865	3016070,24
Ecart			-8,54 %

b- Les Ressources humaines et la masse salariale

En 2025, l'ensemble des dépenses de personnel qui s'élève à 7 642K€ (incluant la politique sociale et santé) augmente de +3,82% par rapport à 2024 et représente 760€/ hab. contre une moyenne à 786€/hab. pour les communes de la strate 10 000-20 000 habitants.

Depuis de nombreuses années, d'une part, l'action publique est très largement réalisée en régie par des agents (écoles de musique ou de danse par exemple) et, d'autre part, peu de compétences sont encore transférées à la Communauté de communes ou mutualisées à son niveau. Ce choix historique et ce manque de mutualisation génèrent un besoin permanent d'agents qualifiés à la charge de la ville.

La structure des effectifs permanents au 31/12/2025, comparaison 2024 et part du total

	Nb de titulaires		Nb de stagiaires		Nb de contractuels sur emploi permanent		Total		Part du total en 2025
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	
Catégorie A	10	11	0	0	7	5	17	16	9,5 %
Catégorie B	14	14	1	0	19	19	34	33	19,5 %
Catégorie C	112	108	9	9	7	3	128	120	71 %
Total	136	133	10	9	33	27	179	169	100 %

Le tableau des effectifs délibéré correspond au nombre d'emplois créés par la collectivité pour répondre aux besoins de service public.

Les emplois délibérés peuvent être pourvus ou non pourvus selon la mobilité en cours.

La structure des effectifs, ci-dessus, correspond aux effectifs permanents présents, elle reflète une situation à l'instant précis.

L'effectif au 31/12/2025 est de 169 agents (dont 9 stagiaires), contre 179 au 31/12/2024 (dont 10 stagiaires).

La répartition de Saint-Loubès laisse apparaître une sous-représentation des catégories A, au profit des catégories en comparaison aux statistiques DGAFP 2024 :

- . Cat. A = 9,5 % versus 15 % DGAFP
- . Cat. B = 19,5 % versus 13 % DGAFP
- . Cat. C = 71 % versus 72 % DGAFP

Elle s'explique certainement par l'évolution d'agents sur des fonctions au grade cible supérieur.

Exemple : les responsables de site Scolaire appartenant au grade d'Adjoint d'animation en lieu et place du grade d'Animateur.

La politique RH en place aujourd'hui permet de réajuster ces anomalies pour permettre à chacun d'évoluer par la voie du concours (soutenue par la collectivité via des préparation concours) ou de la promotion interne dès lors que les savoirs-être et savoirs-faire sont conformes aux attentes.

Structure des effectifs non permanents au 31/12/2025

Contractuels remplaçants d'agents permanents 2024	Contractuels remplaçants d'agents permanents 2025	Contractuels en besoins temporaires 2024	Contractuels en besoins temporaires 2025	Total 2024	Total 2025
19	0	0	0	19	0
7	0	0	1	7	1
33	10	5	2	38	12
59	10	5	3	64	13

Les effectifs non permanents correspondent aux effectifs utiles pour fonctionner en l'absence des effectifs permanents (raison de santé).

La mobilité au 31/12/2025

Mutation	Mobilité	Reclassement pour raison de santé	Démission	Disponibilité	Mise à disposition
2	3	1	4	5	0

Afin de favoriser la motivation et limiter les ruptures de vie professionnelle, la Ville développe une politique fondée sur la mobilité interne, autant que faire ce peut. L'objectif reste de nommer en fonction des compétences attendues par le profil de poste.

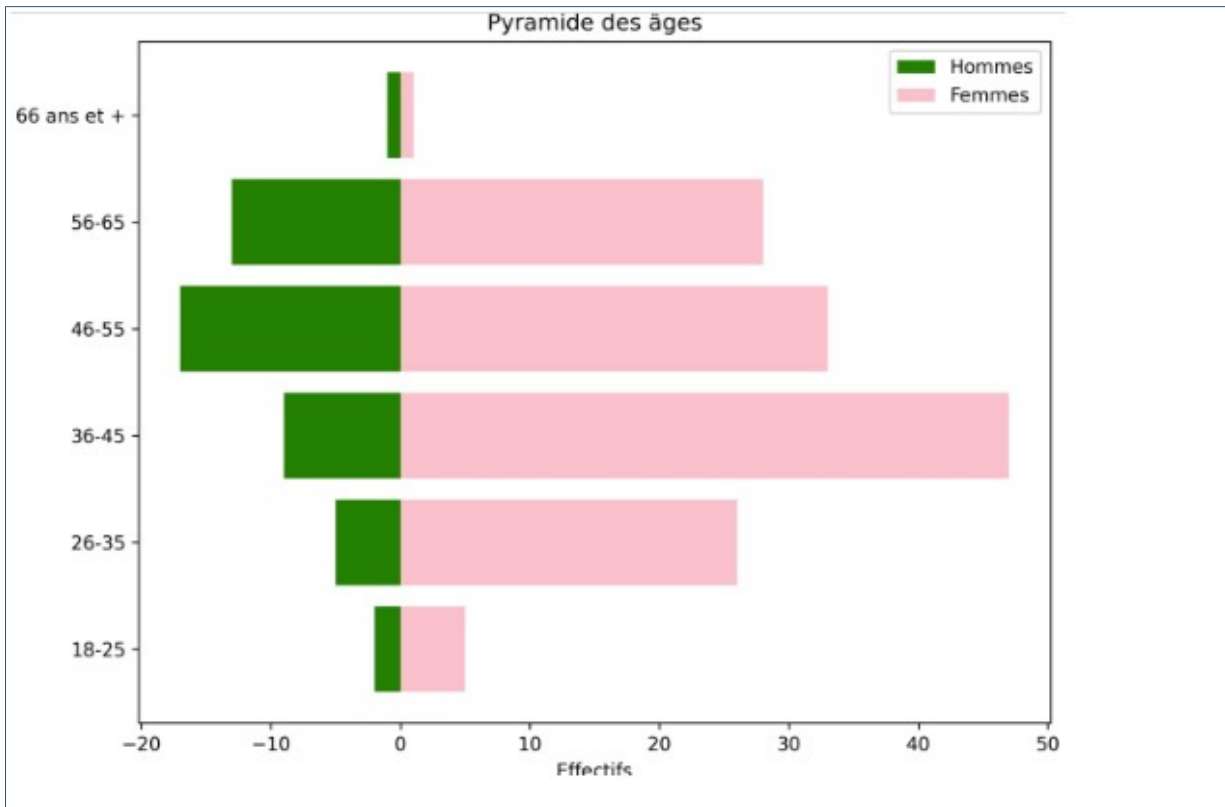
La désignation de certains postes en « poste de reclassement », et le développement de la formation permettent de favoriser les reclassements pour raison de santé.

En tout état de cause, toutes les mobilités et tous les reclassements internes ne sont pas toujours envisageables en raison du faible taux de rotation dans les communes de petite strate comme Saint-Loubès.

La pyramide des âges

La pyramide des âges reflète une répartition homme/femme habituelle en commune avec une large proportion de femmes liée aux métiers exercés : ATSEM, agent de restauration, agent d'entretien, agent administratif où la représentation masculine est faible.

L'âge moyen à Saint-Loubès est 45,9 (45,2 en 2024), les effectifs par âge sont relativement bien répartis sur l'ensemble de la pyramide, même si l'on peut observer un nombre important d'agents non loin de l'âge de départ à la retraite, qu'il convient de prendre en considération dans la gestion prévisionnelle des emplois, ainsi que l'actualisation de la vérification de l'adéquation aptitudes/travail de chaque agent.



Les charges de personnels

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Masse salariale	6000K€	6 000K€	6 382K€	7 205K€	7 243K€	7 360K€	7 610K€
AIHG (remp)	615K€	503K€	590K€	482K€	366K€	269K€	282K€

Si dès 2020 les recrutements se sont développés pour permettre l'atteinte d'un niveau de service public de qualité par la déprécarisation, les effectifs restent globalement stables depuis 3 ans.

Les dernières créations de poste engendrent une hausse relative de la masse salariale (recrutement d'une infirmière sur base réglementaire en petite enfance, recrutement d'un intendant la Coupole).

Pour 2025, une hausse de 250 000€ s'explique notamment par la hausse du taux de cotisation de la CNRACL à hauteur de plus de 110K€, la mise en place du versement mobilité pour Saint-Loubès à hauteur de plus de 39k€, ainsi qu'une hausse de l'URSSAF de près de 55K€.

Le nombre d'agents publics reste inférieur au ratio de 2 % de la population observé habituellement en commune.

Les frais de remplacement de personnel laissent apparaître cette année encore une maîtrise de la dépense : 282K€ en 2025 contre 615K€ en 2019, grâce aux efforts de tous, et au développement d'une politique Ressources humaines fondée sur la lutte contre l'absentéisme, mais aussi : la motivation, le développement des compétences, le bien-être au travail...

La structure des rémunérations (Montant en euros)

Titulaires			Contractuels			Remplac.	Apprentis	ARE	Politique sociale
TB	3 360 087	82,07 %	TB	786 351	86,88 %	259 427	19 145	3 452	102 715
RI	659 609	16,11 %	RI	112 147	12,39 %				
NBI	18 495	0,45 %	NBI						
SFT	56 091	1,37 %	SFT	6 616	0,73 %				
Total	4 094 282	100 %	Total	905 114	100 %				
Charges générales	2 226 846		Charges générales						
Total des rému.	7 226 242		Total des rému.			259 427	19 145	3 452	102 715

Les Indemnités communales des élus

Nom Prénom	Fonction	Brut	Part patronale	Coût total
MME BAGOLLE Céline (4166)	Elus (Adjoints au maire)	8 237,40	345,96	8583,36
M. BERTE Nicolas (4126)	Elus locaux	887,76	37,32	925,08
M. CHALARD Cedrick (4146)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
MME DELIGNÉ-ROCHAUD Anne-Laure (4248)	Elus (Adjoints au maire)	8 237,40	1 005,00	9242,4
MME DIALLO Marie (4186)	Elus (Adjoints au maire)	8 237,40	2 872,66	11110,06
M. DURAND Pierre (126)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
MME FAVRE Emmanuelle (4266)	Elus (maire)	16 474,92	7 306,40	23781,32
MME FERNANDES Martine (4167)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
M. GIACOMINI Pierre (4666)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
MME GRASSHOFF Claudia (4226)	Elus locaux	887,76	37,32	925,08
MME GUICHARD Sandrine (4168)	Elus locaux	4 118,64	173,04	4291,68
M. HERPIN Thierry (4286)	Elus locaux	887,76	37,32	925,08
M. JONIAUX Christophe (5286)	Elus locaux	4 118,64	173,04	4291,68
M. KOLEBKA Yann (4169)	Elus locaux	8 237,40	1 005,00	9242,4
M. KOUTCHOUK Harrag (151)	Elus locaux	4 118,64	173,04	4291,68
M. LEFRANCOIS Patrick (4246)	Elus (Adjoints au maire)	8 237,40	345,96	8583,36
M. MARAVAL David (4386)	Elus locaux	887,76	37,32	925,08
M. MARROC Jean-Marc (4170)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
MME PASQUET Isabelle (4171)	Elus locaux	887,76	37,32	925,08
MME PLATRIEZ Alice (4172)	Elus (Adjoints au maire)	8 237,40	345,96	8583,36
MME QUILICO Chantal (7106)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
MME RAGOT Sophie (4189)	Elus locaux	4 118,64	173,04	4291,68
M. REY Gérard (6647)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
MME RONCO Isabelle (5686)	Elus locaux	887,76	37,32	925,08
M. ROUX Sébastien (4206)	Elus (Adjoints au maire)	8 237,40	345,96	8583,36
M. SEVAL Pierre (4247)	Elus locaux	4 118,64	173,04	4291,68
M. SPAGNOL François (4846)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
MME VALLEE Sandra (4188)	Elus locaux	443,88	18,60	462,48
M. VOLF Francois (4249)	Elus (Adjoints au maire)	8 237,40	1 005,00	9242,4

c- Les contingents et subventions

Les Autres charges sont en hausse de 9,33%. Elles couvrent multiples postes, comme :

- . Les cotisations des élus,
- . Les subventions privées versées aux associations
- . Les subventions versées aux budgets de la Coupole et de l'action sociale (CCAS), qui s'établissent à 821 k€

Concernant la Coupole, après avoir terminé la mise en accessibilité du bâtiment, l'exercice 2025 s'est orienté sur le remplacement de la centrale de traitement de l'air pour un montant de 137K€, et l'étanchéité de la toiture de la scène.

En effet, le bâtiment ayant 30 ans, des travaux d'investissement s'imposent pour assurer sa pérennité.

d- L'atténuation de produits

Fin 2023, l'État a signifié à la commune une « carence » par rapport aux objectifs fixés en matière de logements sociaux sur le territoire Loubésien (25 % du total de logements), et une majoration de 60 % de la pénalité Solidarité Renouvellement Urbain (SRU).

Un travail hardu a pu être mené depuis plusieurs années pour répondre des obligations légales imposées aux communes.

Cet travail va permettre dès 2026 le démarrage de travaux pour près de 200 logements et plusieurs dizaines d'autres les années suivantes. Ainsi, tenant compte des différentes programmations de logements sociaux sur le territoire, d'une part la ville devrait atteindre le taux attendu autour de 2030, d'autre part, la carence – et par ricochet la pénalité – pourront être levées dès que possible.

Les « Aides à la pierre » versées aux bailleurs sociaux permettent déjà de venir en déduction de la pénalité actuelle, dont le montant s'est élevé, en 2025, à 153 931€.

C- L'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement

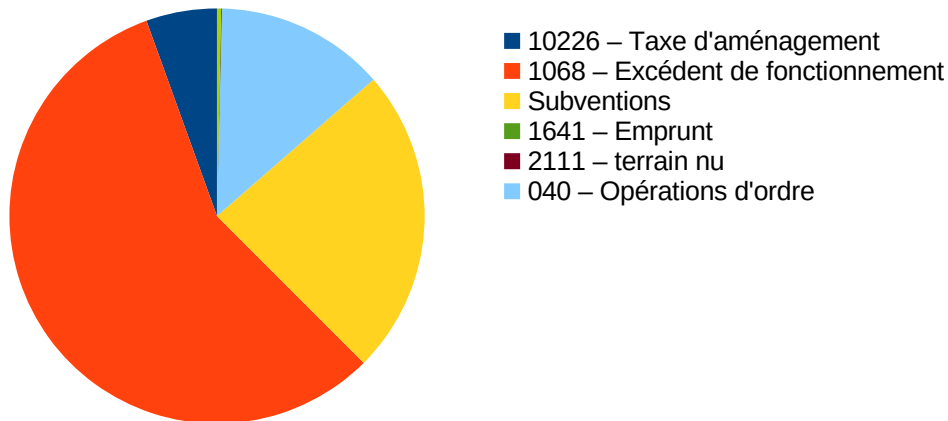
Le recours à l'emprunt a été de 1 000 000€ pour 2025 afin de poursuivre le financement du groupe scolaire Modery (inscrit dans les RAR).

Les recettes d'investissement ont augmenté de 26 % en 2025,

La taxe d'aménagement perçue sur les nouvelles installations de particuliers et d'entreprises a augmenté de 19,51 % (+31k€).

Les subventions perçues sont en hausse à 818k€, en partie dûe aux soldes des subventions pour la rénovation de l'école maternelle Île Bleue (572k€), de l'acompte pour les travaux du parking de la gare de la CDC (50k€), des fonds de concours de la CDC pour les équipements sportifs (147k€), de la subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du préau de l'école provisoire (16K€).

Principales Recettes d'investissement - année 2025



B- Les dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses concernant les équipements s'établissent à 2 651K€, soit une augmentation de 13,61 %, auxquels s'ajoutent 916K€ de restes à réaliser. Le remboursement de la dette s'établit à 1,128 M€.

Les principales réalisations 2025 ont été : les travaux de voirie pour un montant de 838K€, l'entretien des bâtiments communaux pour un montant de 120K€, le remplacement d'éclairage public en solaire pour un montant de 61K€, l'achat de deux véhicules pour le service voirie – propreté pour un montant de 44K€, le commencement des travaux pour le groupe scolaire pour un montant de 978K€ (dont les avances), la rénovation de l'aire de jeux, le changement du sol du city stade et des paniers de basket au complexe sportif pour un montant de 111K€.

a- L'endettement

L'endettement s'établit en baisse à 11,485 M€ contre 11,614 M€ fin 2024. Le ratio d'endettement par habitant est stable : 1142€ en 2025 contre 1149€ en 2024.

L'annuité de la dette est de 1,129M€ en 2025 contre 1,119€ en 2024.

Il est à noter que la capacité de désendettement est tombé à 7,8 années aujourd'hui contre 13,7 années fin 2023 : cette amélioration relève de la capacité qu'a eu la Ville à générer de l'épargne brute.

Année	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Capital	1 121 808,57	1 032 215,78	1 014 878,56	983 779,61	961 660,28	939 121,77	838 576,44	719 961,21	606 788,17	559 499,09
Intérêts	273 447,38	245 632,94	221 495,81	197 810,24	175 195,32	152 538,68	130 328,57	108 720,48	93 235,33	79 359,62
Annuité	1 395 255,95	1 277 848,72	1 236 374,37	1 181 589,85	1 136 855,60	1 091 660,45	968 905,01	828 681,69	700 023,50	638 858,71

2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046
484 704,17	456 056,13	341 561,88	228 400,31	220 681,74	223 003,26	171 895,89	78 337,47	57 857,03	36 143,75	36 947,97
65 926,08	52 607,53	40 611,46	32 185,12	26 867,95	21 605,92	16 405,83	12 744,95	10 731,30	9 520,45	8 716,23
550 630,25	508 663,66	382 173,34	260 585,43	247 549,69	244 609,18	188 301,72	91 082,42	68 588,33	45 664,20	45 664,20

2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055
37 770,07	38 610,50	39 469,61	40 347,85	41 245,67	42 163,45	43 101,67	44 060,76	45 042,18
7 894,13	7 053,70	6 194,59	4 316,35	4 418,53	3 500,75	2 562,53	1 603,44	622,02
45 664,20	45 664,20	45 664,20	44 664,20	45 664,20	45 664,20	45 664,20	45 664,20	45 664,20

b- La structure de la dette

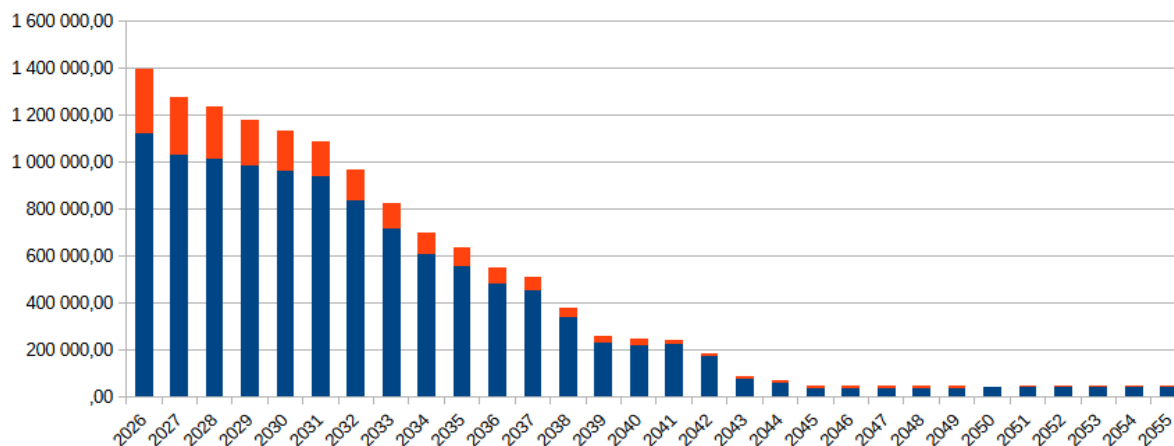
Organisme prêteur	Capitaux initiaux empruntés	Capitaux restants dû au 01/01/2026	Montant de l'annuité
CREDIT FONCIER de France	1 330 000,00 €	484 212,29 €	107 723,87 €
Banque Postale	4 030 000,00 €	2 679 583,41 €	320 008,83 €
Caisse des dépôts	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	45 664,20 €
Caisse d'Épargne	3 149 750,00 €	1 872 744,79 €	255 123,14 €
Caisse Française de Financement Local	585 000,00 €	239 125,00 €	36 949,69 €
CCM SAINT-LOUBES	1 000 000,00 €	83 333,70 €	69 058,32 €
CREDIT AGRICOLE	2 711 000,00 €	2 557 818,13 €	261 298,46 €
SA CAFFIL	1 570 000,00 €	818 833,23 €	116 117,22 €
SA CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST ARKEA	1 000 000,00 €	896 646,56 €	87 409,20 €
SA NEF	1 000 000,00 €	836 177,34 €	84 463,70 €
SDEEG SYND DEP ENERGIE ELECTR GIRONDE	114 393,68 €	17 186,39 €	11 439,32 €
Total Budget Communal	17 490 143,68 €	11 485 660,84 €	1 395 255,95 €

1 142,06 €

Remboursement du capital de la dette	1 121 808,57 €
Remboursement des intérêts	273 447,38 €
Total de l'annuité	1 395 255,95 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL

■ Intérêts ■ Capital



III LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES pour 2026

Pour 2026, la situation financière de la Ville, stabilisée grâce aux efforts de gestion publique et aux recherches de subventions, ont permis la poursuite des grands engagements du mandat. Le calendrier électoral amène à envisager avant le 15 mars un premier budget afin de permettre à la municipalité de commencer l'année. Il fera l'objet d'un budget supplémentaire après les élections, afin de procéder à la reprise des résultats et de permettre à la nouvelle équipe majoritaire de traduire budgétairement ses propres choix.

L'action de l'administration se poursuit ainsi :

1. L'aménagement du territoire, la qualité de vie des habitants

- Poursuite des travaux de l'école Modery : rénovation du bâti existant et préparation du chantier ont été démarrées au printemps 2025, l'inauguration des travaux "La 1ère botte de paille" a eu lieu le 17 décembre 2025.
- Réalisation de plusieurs opérations de logements collectifs et desserrement des contraintes liées à la loi SRU (réduction de la pénalité annuelle)
- Étude d'aménagement et d'extension du cimetière pour déployer de nouvelles concessions et espaces funéraires indispensables au vu de l'évolution croissante de la population.
- Lutte contre les constructions illicites.
- Rénovation de l'ancienne « maison du Garde Champêtre » : ouverture d'un poste de Police municipale sur l'avenue de la République.
- Achat terrain extension cimetière de 3 hectares, vente 2 hectares « terrain de Bidons » et ancienne Trésorerie.
- Poursuite du projet Coulée verte le long du Canterane.
- Réflexion et étude autour du parc de la Coupole.
- Reprise des écoulements des eaux pluviales du Complexe sportif, impasse et rue Max Linder.
- Poursuite de la lutte contre les déchets en général.
- Mise en place de signalisations des bâtiments publics et des lieux d'activité.

2. La rénovation énergétique, la lutte contre les îlots de chaleur et la préservation de la biodiversité

- Poursuite des études et recherche de subventions relatives à la rénovation de l'école Jean de La Fontaine.
- Lancement de travaux de végétalisation des cours d'école, en lien avec le CAUE, et dans le cadre d'un soutien financier (lutte contre les îlots de chaleur).
- Réfection du sol du complexe sportif.
- Optimisation de l'analyse des coûts énergétiques des bâtiments.

3. La promotion de modes de production et de consommation responsables

- Lutte contre les dépôts sauvages.
- Développement de labels qualité en restauration scolaire, et au-delà de la loi Egalim.
- Lutte contre les pollutions en tout genre.
- Installation d'une ferme maraîchère à des fins notamment d'approvisionnement de la cuisine centrale.

4. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

- Développement de l'information et l'accompagnement des seniors et personnes fragiles notamment en matière de santé.
- Développement des partenariats sociaux et associatifs pour une meilleure prise en charge des situations individuelles fragiles.
- Lutte contre les violences intrafamiliales
- Développement d'une relation à l'usager de qualité : relation de proximité, d'écoute et d'information.
- Promotion du déploiement de l'Espace de vie sociale.
- Lutte contre le logement indigne.
- Soutien à l'engagement des bénévoles.
- Accompagnement des familles, de la parentalité.
- Accompagnement de la jeunesse vers la vie en collectivité.

5. L'optimisation des ressources financières

- Poursuite du projet de développement économique des zones du chemin des Vergnes et chemin de la Rafette : recettes communales.
- Poursuite de la maîtrise des dépenses et objectif d'augmentation de recettes, notamment de ressources pérennes.
- Amélioration de la gestion des stocks et inventaires, vente de matériels/matériaux inutilisés.
- Construction d'un plan de maintenance des bâtiments permettant l'anticipation et la programmation des interventions et travaux.
- Poursuite de la rationalisation des achats communaux.
- Mobilisation de subventions dans tous les projets qui le permettent.
- Élaboration d'un dispositif de mécénat pour contribuer au financement des projets et favoriser les liens avec les entreprises implantées sur la commune.

6. Les Ressources humaines

- Développement de la communication interne, du conseil et de l'information statutaire et réglementaire mis à disposition des agents.
- Déploiement d'un régime indemnitaire cohérent vis à vis des niveaux de responsabilité.
- Poursuite du travail de présentéisme (réduction de l'absentéisme et des accidents du travail).
- Création d'une entité Sport.
- Déploiement un système d'information global et structurant pour les services.

Fait à Saint-Loubès, le 22 janvier 2026.